



BULLETIN
D'INFORMATION
ÉLECTRONIQUE
MENSUEL

d'Apprentissage
et de garde de la
petite enfance

AVANCEMENT DES PRIORITÉS
EN MATIÈRE DE SERVICES DE
GARDE D'ENFANTS

PLEINS FEUX SUR
LA RÉUSSITE

ANNONCES ET
RAPPELS

MISE À JOUR CONCERNANT LA
DIVISION DE L'APPRENTISSAGE ET
DE LA GARDE DE LA PETITE ENFANCE

AVANCEMENT DES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

Amélioration de l'accès aux places de garderie et lancement d'une nouvelle stratégie pour renforcer la main-d'œuvre en garde d'enfants

D'octobre 2023 à novembre 2025, les gouvernements du Canada et du Manitoba ont ouvert plus de 4 450 nouvelles places de garderie et plus de 6 900 places ont été attribuées ou sont en cours de construction, dont 80 ouvriront à la fin de 2025. Ces efforts contribueront à réduire les listes d'attente et à répondre aux besoins des familles.

En plus de l'augmentation du nombre de places de garderie, le 25 novembre 2025, le Ministère a publié *Salaires plus élevés, bons emplois, plus de services de garde d'enfants : Stratégie manitobaine de la main-d'œuvre en apprentissage et en garde de la petite enfance*. Cette stratégie vise à renforcer le recrutement et le maintien en poste des éducateurs et éducatrices des jeunes enfants (EJE). La stratégie s'articule autour de trois piliers : **recruter** davantage de personnes dans les carrières en éducation de la petite enfance et diversifier la main-d'œuvre; **maintenir les travailleurs en poste** en favorisant des carrières à long terme dans le secteur de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance au Manitoba, avec un soutien au perfectionnement professionnel et au développement du leadership; et **reconnaitre** les travailleurs en rehaussant le statut professionnel d'EJE et en transformant la perception du public.

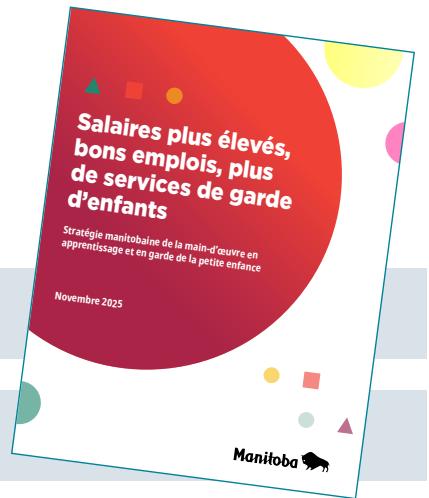
La stratégie comprend des initiatives telles que des augmentations salariales des EJE de première ligne, introduites en mai 2025, à hauteur de 5 dollars de l'heure, et le nouvel [Incitatif de retour au travail des EJE](#) (décris en détail plus bas), qui offre 5 000 dollars aux professionnels qualifiés qui reviennent travailler à temps plein dans un centre autorisé d'apprentissage et de garde de la petite enfance ou une garderie familiale autorisée à but non lucratif au Manitoba.

La stratégie prévoit également d'autres initiatives pour développer et soutenir la main-d'œuvre, notamment les Prix du Manitoba pour l'excellence en éducation de la petite enfance, l'amélioration des parcours de certification, plus de soutiens à la formation et au perfectionnement professionnel, et bien d'autres.

Consultez le communiqué complet à <https://news.gov.mb.ca/news/index.fr.html?item=71720>.

Pour en savoir plus sur la création de places de garderie au Manitoba, visitez www.manitoba.ca/gardedenfants/creationdeplaces.

Pour consulter la Stratégie manitobaine de la main-d'œuvre en apprentissage et en garde de la petite enfance, visitez manitoba.ca/agpestrategiemd.



Le Manitoba encourage le recrutement d'anciens EJE

Le 25 novembre, le Ministère a lancé l'Incitatif de retour au travail des EJE, une initiative clé de la stratégie de main-d'œuvre. Ce programme offre une subvention de 5 000 dollars aux EJE admissibles qui reviennent travailler à temps plein dans un centre autorisé d'apprentissage et de garde de la petite enfance ou une garderie familiale autorisée à but non lucratif au Manitoba.

L'Incitatif de retour au travail des EJE aide les établissements de garde d'enfants à but non lucratif du Manitoba à recruter des EJE passionnés et compétents, en incitant les personnes qui ont quitté le secteur autorisé de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance du Manitoba à revenir travailler à temps plein. Le financement de cet incitatif est assuré dans le cadre de l'Accord Canada-Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada.

Pour plus d'information, visitez www.gov.mb.ca/education/childcare/students_workforce/recruit_incentive.fr.html.



Sondage de satisfaction sur le bulletin d'information électronique

Merci à toutes les personnes qui ont répondu au sondage distribué en octobre 2025 pour recueillir des commentaires sur notre bulletin électronique. Nous avons reçu 282 réponses. Dans l'ensemble, les résultats sont très positifs, avec de nombreuses suggestions pour du contenu nouveau ou amélioré.

Grâce à vos commentaires, des changements inspirés par vos suggestions seront apportés dans les prochains mois!





Rencontrez les membres de l'équipe de la Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance

Sandy Manchulenko, coordonnatrice des services de garderie

J'ai toujours su que je voulais travailler avec les enfants. C'est ma passion d'être présente pour tous les petits moments importants et d'être une personne de confiance pour eux. En grandissant, je rêvais d'être enseignante. Mes parents m'ont offert un tableau, le plus beau cadeau! J'écrivais sur le tableau dans ma classe imaginaire et je donnais même des devoirs à des élèves imaginaires.

Après une année à l'université, j'ai pris une pause et je suis devenue nounou pendant quelques années. En 2014, j'ai commencé à travailler dans un établissement de la petite enfance où j'ai passé 11 années formatrices qui ont vraiment façonné la personne que je suis aujourd'hui. Les liens que j'ai tissés avec les enfants et les familles ont été énormément importants pour moi. Je garde encore contact avec beaucoup d'entre eux. Je dis souvent que de petits morceaux de mon cœur sont épargnés partout dans la ville.

Devenir EJE sera toujours une grande fierté. La mère d'une amie m'a orientée vers ce domaine, et je lui en serai toujours reconnaissante.

Je remercie aussi les professeurs exceptionnels du Red River College qui m'ont rassurée dans ce choix. J'ai poursuivi mes études à Assiniboine College et je prévois terminer mon EJE III dans les prochains mois.

J'ai commencé à travailler à la Division comme coordonnatrice des services de garderie en 2024, principalement dans le secteur River East. Le mois de décembre de cette année marque ma première année dans ce rôle, et ça a été une transition très enrichissante. J'adore collaborer avec les établissements et les soutenir pour offrir aux familles les services de qualité qu'elles méritent. L'esprit d'équipe et l'encouragement de notre équipe de délivrance de licences créent un environnement de travail qui ressemble vraiment à une famille.

Même aujourd'hui, il m'arrive de croiser des enfants au centre commercial qui courrent vers moi en disant « À demain! ». Et même si ce n'est pas le cas, j'aime qu'ils pensent encore à moi ainsi. Ces souvenirs durables me rappellent l'importance de ce travail. Chaque jalon, même minime, fait une grande différence pour un enfant.

Les changements dans le secteur cette année ont été importants, et les efforts continus en faveur du secteur de la garde d'enfants progressent de façon significative. J'espère que tous les EJE et les aides des services à l'enfance savent à quel point ils sont importants. Les petits gestes, les routines, la patience, le réconfort et les conseils laissent des marques durables dans la vie des enfants. Ce que vous faites compte.



Sandy Manchulenko, EJE II,
coordonnatrice des services de
garderie



Chaque mois, la Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance répond à une question fréquente.

Question du mois

Comment savoir si une famille est admissible au Programme d'allocations pour la garde d'enfants?

Réponse

Après la soumission d'une demande d'allocation pour la garde d'enfants, le demandeur et l'établissement recevront :

- Une lettre d'approbation si la demande est acceptée;
- Une lettre de refus si la demande est rejetée.

Lorsque vous lisez la lettre d'approbation, assurez-vous que les noms du demandeur et des enfants sont exacts et que l'ID et le nom de votre établissement y figurent à titre d'*« établissement fréquenté »*. Si votre centre a plusieurs emplacements et celui indiqué sur la lettre n'est pas le vôtre, communiquez avec votre conseiller aux allocations.

Les lettres d'approbation contiennent la période d'approbation et la date d'expiration. Bien qu'il revienne au demandeur de renouveler sa demande, nous recommandons que l'établissement prenne note de la date d'expiration et la rappelle au demandeur avant l'échéance. Une lettre d'expiration sera envoyée au demandeur et à l'établissement.

Une lettre de refus envoyée à l'établissement ne contient que le nom de l'enfant et la date de refus. Lorsqu'une nouvelle demande est refusée, une lettre d'expiration est envoyée au demandeur et à l'établissement, accompagnée d'une lettre de refus.

Quand un enfant change d'établissement, son allocation expire le dernier jour où il a fréquenté l'établissement d'origine. Vous ne pouvez pas accepter une lettre d'approbation adressée à un autre établissement. Le demandeur doit informer le Programme d'allocations pour la garde d'enfants afin qu'une nouvelle demande soit traitée dans laquelle votre établissement est l'*« établissement fréquenté »*.

Pour en savoir plus, consultez www.manitoba.ca/education/childcare/families/childcare_subsidies.fr.html et la FAQ : [Province du Manitoba | éducation – Foire aux questions – Pour les fournisseurs de services en garderie et à domicile.](#)

ASTUCE

Améliorer la saisie d'événements dans les fiches de présence mensuelles—Garde d'enfants—accès en ligne

Les « événements » dans votre rapport d'établissement servent à marquer des dates ou des changements importants concernant le statut d'un enfant dans votre établissement qui doit être signalé.

Inscrivez un « événement » **SEULEMENT** lorsqu'un enfant est **NOUVELLEMENT inscrit, se retire de l'établissement** ou **change d'âge**, tel que décrit ci-dessous.

Légende des événements :	Pour un enfant qui :
	Inscrit t → est NOUVELLEMENT inscrit – la date saisie est le premier jour où l'enfant fréquente votre établissement
	Retiré ← s'est retiré – la date saisie est le dernier jour où l'enfant fréquente votre établissement
→	Début d'une catégorie d'âge ← a changé d'âge – la date saisie est le premier jour où l'enfant fréquente votre établissement dans une catégorie d'âge supérieure
←	Fin d'une catégorie d'âge ← a changé d'âge – la date saisie est le dernier jour où l'enfant fréquente votre établissement dans une catégorie d'âge inférieure

Un événement « Inscrit » ne doit être saisi **qu'UNE SEULE FOIS** pour chaque enfant :

- Saisissez « Inscrit » lorsque la date du premier jour de présence de l'enfant dans votre établissement se situe entre la date de début et la date de fin de la période de déclaration de l'établissement.
- Veuillez ne pas saisir un événement « Inscrit » pour chaque enfant sur chaque fiche de présence.
- Si vous saisissez **deux** événements « Inscrit » pour le même enfant sur une même fiche de présence, cela entraînera une erreur lors du traitement de la fiche et pourrait retarder le paiement.

Il ne devrait y avoir que **deux** événements saisis si un enfant :

- était nouvellement inscrit, puis s'est retiré de l'établissement entre la date de début et la date de fin de la même période de déclaration;
- était nouvellement inscrit, puis a changé d'âge entre la date de début et la date de fin de la même période de déclaration;
- a changé d'âge, puis s'est retiré de l'établissement entre la date de début et la date de fin de la même période de déclaration.

Pour obtenir de l'assistance technique relative au portail Garde d'enfants—accès en ligne, envoyez un courriel à cdcfacility@gov.mb.ca. Pour toute question concernant le Programme d'allocations pour la garde d'enfants, écrivez à cdcsubsidy@gov.mb.ca.



Nouvel enregistrement de webinaire : Orientation des établissements—Programme d'allocations pour la garde d'enfants et fiches de présence

Cette séance a permis aux nouveaux et actuels fournisseurs de services de garde d'enfants de mieux comprendre le Programme d'allocations pour la garde d'enfants, les fiches de présence, la Subvention relative aux frais de garde réduits, le processus de paiement et l'application en ligne Garde d'enfants – accès en ligne. [Visionner la vidéo.](#)

Consultez régulièrement la page de [perfectionnement professionnel de la Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance](#) pour obtenir des mises à jour concernant d'autres possibilités. [Province du Manitoba | éducation – Perfectionnement professionnel.](#)

Subvention de perfectionnement professionnel de Volunteer Manitoba

Volunteer Manitoba a lancé un nouveau programme de subvention pour aider les organismes à but non lucratif à accéder à des possibilités de perfectionnement professionnel partout dans la province. La subvention couvrira jusqu'à 75 % des frais de formation demandés.

Cette initiative offre une aide financière pour une formation de développement de compétences susceptibles d'avoir un effet positif au sein de la communauté. Que vous souhaitiez renforcer le leadership, améliorer la collecte de fonds ou former votre équipe, cette subvention rend le perfectionnement professionnel plus accessible. Date limite d'inscription pour la session d'hiver : **15 janvier 2026**

Pour en savoir plus, consultez www.volunteermanitoba.ca/professional-development-subsidy.

Demandes auprès d'Emplois d'été Canada 2026—Date limite : 11 décembre 2025

Emplois d'été Canada est un élément clé de la Stratégie emploi et compétences jeunesse d'Emploi et Développement social Canada, conçue pour aider les jeunes Canadiens, particulièrement ceux qui font face à des obstacles à l'emploi, à acquérir une expérience de travail précieuse. Les établissements de garde d'enfants du Manitoba peuvent demander des subventions salariales pour embaucher des jeunes de 15 à 30 ans pendant l'été.

Pour connaître la démarche à suivre pour faire une demande, visitez [Emplois d'été Canada](#).

Appel de candidatures : Prix du premier ministre pour l'excellence en éducation de la petite enfance

Connaissez-vous une éducatrice ou un éducateur des jeunes enfants exceptionnel qui mérite d'être reconnu pour son excellent travail? Les candidatures sont ouvertes pour les Prix du premier ministre pour l'excellence en éducation de la petite enfance de 2026. Tous les citoyens canadiens et résidents permanents ayant terminé une formation en éducation de la petite enfance et ayant travaillé dans un établissement autorisé au cours des trois dernières années peuvent être admissibles. Téléchargez un formulaire de mise en candidature dès aujourd'hui. [Remettez votre proposition de candidature avant le 14 janvier 2026.](#)

Dates de fermeture et jours fériés

Les bureaux du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance, au 114, rue Garry et au 210, rue Osborne Nord, seront fermés aux dates suivantes :

- Noël : jeudi 25 décembre 2025
- Lendemain de Noël : vendredi 26 décembre 2025
- Jour de l'An 2026 : jeudi 1^{er} janvier 2026

Les établissements de garde d'enfants autorisés peuvent observer ces dates comme jours fériés, conformément au [calendrier des jours de fermeture de 2025](#) de la Division de l'apprentissage et de garde de la petite enfance.

MISE À JOUR CONCERNANT LA DIVISION DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA GARDE DE LA PETITE ENFANCE



La Division à la rencontre des collectivités du Manitoba

Le personnel de la Division a participé au Career and Post-Secondary Symposium (CAPS) le 13 novembre 2025 au Louis Riel Arts and Technology Centre. L'événement a attiré de nombreux élèves du secondaire et leurs parents, offrant de belles occasions d'échange. La Division a présenté des documents promotionnels et des informations sur les carrières en garde d'enfants, ce qui a suscité de belles discussions. Des membres du personnel ont également assisté

au Salon de l'emploi et de la formation de Winnipeg au Centre des congrès RBC le 18 novembre, un rendez-vous annuel pour nos initiatives de sensibilisation. Ces événements sont d'excellentes plateformes pour le réseautage et la promotion des programmes d'apprentissage et de garde de la petite enfance.



Sherrie White, coordonnatrice des services de garde, et Jessica Brosch, coordonnatrice des services de garde, au kiosque « Devenez éducatrice ou éducateur de la petite enfance » lors du Career and Post-Secondary Symposium au Louis Riel Arts and Technology Centre, le 13 novembre 2025.

Mises à jour concernant le personnel

Nous continuons d'accueillir de nouveaux membres dans notre division pour soutenir les priorités du Manitoba en matière d'apprentissage et de garde de la petite enfance et favoriser le perfectionnement professionnel du personnel existant.



Brittany Blowatt a rejoint la Direction des opérations provinciales, Section de la diversité et de l'inclusion, à titre de coordonnatrice du programme de soutien à l'inclusion au 210, rue Osborne Nord à Winnipeg, le 3 novembre 2025. Brittany est éducatrice des jeunes enfants III certifiée, spécialisée en inclusion, et est titulaire d'un baccalauréat en études du développement. Elle compte plus de 13 ans d'expérience dans le secteur de la garde d'enfants, ayant travaillé dans des programmes pour les enfants en bas âge, en maternelle, d'âge préscolaire et d'âge scolaire, et a été cheffe d'équipe et superviseure de la prématernelle.

Vos contributions sont importantes pour nous!

Aimeriez-vous nous faire part de certaines des idées mises en œuvre dans votre établissement ou mettre en lumière un programme ou d'autres aspects? Avez-vous en tête une citation qui illustre bien les raisons pour lesquelles vous aimez votre travail en éducation des jeunes enfants? Écrivez-nous à CDCInfo@gov.mb.ca en prenant soin d'indiquer « Bulletin de la Division » dans l'objet de votre message; vous pourriez figurer dans notre prochain numéro!

Pour toute question d'ordre général concernant la Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance :

Site Web : www.manitoba.ca/education/childcare/index.fr.html

Courriel : cdcinfo@gov.mb.ca

Téléphone : 204 945-0776

Si vous souhaitez retirer votre adresse électronique de la liste de distribution du bulletin d'information électronique mensuel de la Division de l'Apprentissage et de la garde de la petite enfance, veuillez envoyer un courriel à melcc-ed@gov.mb.ca.